



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 29 mai 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 23 mai 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. VOGLIMACCI à M. le maire, M. FILONI à M. VANNUCCI, M. LUCCIONI à M. PUGLIESI, Mme SANNA à Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT, M. CIABRINI à M. BASTELICA

Etaient absents :

Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 29 mai 2017

Délibération N°2017/126

**L'affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2016.
Régie des Parkings**

Le maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M4 qui régit ce budget, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération. Le compte administratif 2016 de la régie des Parkings fait apparaître les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 7 767 531.11 €

RECETTES : 7 663 666.41 €

↳ Soit un déficit de fonctionnement brut d'exécution de : - 103 864.70 €.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 6 181 295.04 €

RECETTES : 6 295 366.03 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : + 114 070.99 €.

↳ Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 10 206.29 €

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2015	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture 2016
Investissement	0.00	0.00	+ 114 070.99	+ 114 070.99
Fonctionnement	0.00	0.00	- 103 864.70	- 103 864.70
Total	0.00	0.00	+ 10 206.29	+ 10 206.29

COMPTE ADMINISTRATIF 2016

INVESTISSEMENT

SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+ 114 070.99
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0.00
TOTAL	+ 114 070.99
RESTES A REALISER (DEPENSES)	2 072.09
RESTES A REALISER (RECETTES)	0.00
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 2 072.09
RESULTAT	+ 111 998.90
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 103 864.70
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	0.00
RESULTAT	- 103 864.70

Le compte administratif de la régie des Parkings fait apparaître pour l'exercice 2016 un déficit de fonctionnement d'un montant de 103 864.70 € et un résultat excédentaire hors restes à réaliser de la section d'investissement de 114 070.99 €. Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les affectations et inscriptions des résultats du Compte administratif 2016 du budget de la régie des Parkings.

Pour cela il convient d'inscrire :

- Au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté » le montant de 103 864.70 €.
- Au compte 001 « excédent d'investissement reporté » le montant de 114 070.99 €.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

- d'adopter l'affectation des résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2016 de la régie des Parkings.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Stéphane Sbraggia, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu l'article L.1612-9 du *Code Général des Collectivités Territoriales*

Vu les articles L.1612-12 et suivants du *Code Général des Collectivités Territoriales*

Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du *Code Général des Collectivités Territoriales*

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 mai 2017

Constatant que la comptabilité du budget de la régie des Parkings présente des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal

APPROUVE

Par 43 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2016 de la régie des Parkings et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

Le déficit de fonctionnement d'un montant de 103 864.70 € est affecté de la manière suivante :

- au compte 002 « Déficit de fonctionnement reporté » dans sa totalité.

ARTICLE 3:

L'excédent d'investissement d'un montant de 114 070.99 € est affecté de la manière suivante :

- au compte 001 « Excédent d'investissement reporté » dans sa totalité.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

PRECISE

Qu'ils seront portés au budget supplémentaire 2017.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170529-2017_126-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2017

Publication : 02/06/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

